

directeur, poste qu'il occupe toujours. On a demandé à cette époque que soit faite une autre étude dont les résultats ont été remis au directeur régional, en juin 1972. On reconnaissait, en accord avec des recommandations antérieures, que l'établissement devait conserver son caractère de sécurité maximale pour les cas difficiles, mais qu'il fallait changer radicalement le mode de traitement. Il faudrait l'axer sur le concept de groupe thérapeutique. Un total de 27 recommandations ont été soumises pour permettre au programme de démarrer; elles visaient notamment le recrutement du personnel ainsi qu'une restructuration matérielle de tout l'établissement.

115. Le Solliciteur général a accepté les recommandations le 27 septembre 1972 et le programme a été rendu public en octobre. Le directeur Goulem était prêt à mettre le programme en branle; des spécialistes avaient été engagés et la construction de deux salles communes et de cinq bureaux avait débuté en avril 1973. En juin 1973, l'évasion de cinq détenus a interrompu les travaux. Seuls sont restés dans l'établissement le directeur, sa secrétaire, le directeur adjoint, Paul Williams, chargé de la socialisation, et André Thiffault, conseiller clinique. On a évacué les détenus de l'établissement. M. Goulem a été rétrogradé, mais à la suite d'un appel, il a été réintégré dans ses fonctions en mars 1974.

116. Le 8 avril 1974, le Commissaire d'alors, Paul Faguy, ordonne la réouverture de l'établissement. Il a fallu à nouveau recruter du personnel à l'automne de 1974. Au moment où la mutinerie éclate à Laval, en septembre 1976, le CDC servait de centre psychiatrique régional. A l'arrivée des détenus impliqués dans la mutinerie à Laval, on a transféré les patients psychiatriques à l'établissement Pinel.

117. Les efforts déployés pour que les travaux de construction respectant les plans d'un centre thérapeutique annoncés en 1971 semblent également s'être heurtés à l'immobilisme qui règne au niveau régional:

- (i) En octobre 1973, la construction de deux salles communes et de cinq bureaux entreprise en février au coût de \$165,000 est interrompue.
- (ii) En avril 1975, phase I du nouveau programme de construction de cinq salles communes et de deux miradors (les salles communes sont identiques à celles qui ont été construites en 1973), mais cette fois, le coût en est de \$700,000.
- (iii) Avril 1976, phase II, administration, cuisine, salles de visite, services récréatifs au coût de \$919,132.
- (iv) Décembre 1976, phase IIIA, gymnase, cour de récréation extérieure, un mirador, au coût de \$674,000.
- (v) Phase IIIB (le plan était toujours à l'étude lors de la visite du Sous-comité), ateliers industriels et ateliers d'entretien, au coût de \$230,000.

118. Les retards se sont multipliés. Le coût de ce gaspillage n'a jamais été révélé au public. Une période de 18 mois s'est écoulée entre les travaux de la phase I et ceux de la phase II parce que l'administration régionale refusait de commencer l'exécution du projet malgré les demandes d'Ottawa en ce sens. Ces retards ont été causés par les divergences d'opinion entre l'administration régionale et Ottawa et de plus, on mettait trop de temps pour soumettre les projets au Conseil du Trésor.

119. A cause de ces retards, les locaux de l'établissement n'ont pas été utilisés pendant trois ans, le public a dû payer des coûts exorbitants que l'inflation a fait grimper; la situation est maintenant tendue et il a fallu de toute urgence utiliser ces installations actuellement dépourvues de gymnase, de cour extérieure, d'ateliers, de salles de cours et de bibliothèque.